

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi, 7 novembre 2016 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Régis Pilote
Diane Tremblay
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay

PRÉSENTATION ET REMISE DU VITRAIL COLLECTIF PAR MESSIEURS JEAN-PIERRE LÉGER ET PHILIPPE BOLDUC CRÉÉ LORS DE LA FÊTE DU VILLAGE LE 20 AOÛT 2016.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 OCTOBRE 2016 ET DU 17 OCTOBRE 2016
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 161-13 DANS LE BUT DE CHANGER LA MÉTHODE DE TARIFICATION LORS DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE »
5. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE
6. DÉPÔT DU RÔLE 2017-2018-2019
7. RÉSOLUTION ADOPTANT LE MODE DE TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
8. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. RÉSOLUTION PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)
10. DEMANDE D'AUTORISATION À CPTAQ SUR LE LOT 5 441 060 ET 5 441 061 DANS LE RANG STE-MARIE
11. SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA SPCA
12. RÉSOLUTION ACCORDANT UNE CONTRIBUTION POUR LE MAINTIEN DE LA CLINIQUE MÉDICALE AUX ÉBOULEMENTS
13. RÉSOLUTION ADOPTANT LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS D'UTILISATION DE VÉHICULES, DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT
14. ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) DE CHARLEVOIX, CÔTE-DE-BEAUPRÉ, ÎLE D'ORLÉANS
15. RÉSOLUTION D'ADHÉSION AU PROJET « POUR UNE MUNICIPALITÉ SANS VIOLENCE »
16. DEMANDE DE DON
17. REPRÉSENTATION
18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

204-11-16 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

205-11-16 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et des séances extraordinaires du 11 octobre 2016 et du 17 octobre 2016

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2016 soit adopté.

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 soit adopté.

206-11-16 Adoption des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

BELL CANADA	243.78 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG:48.25 \$, PT:48.25 \$, DT: 19.50 \$)	116.00 \$
BOLDUC SYLVIE	168.00 \$
CANADA POST CORPORATION	135.98 \$
CÉGEP DE JONQUIÈRE	724.34 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	122.57 \$
CLUB D'AUTO NEIGE LE SAPIN D'OR	172.46 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX	137.97 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA	324.36 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	118.99 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	52.00 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	221.21 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	63.24 \$
FILION STÉPHANIE	454.56 \$
GAUTHIER BERNARD	208.69 \$
GIRARD ROGER	339.83 \$
LE CHARLEVOISIEN	494.39 \$
LES JARDINS DU CENTRE	172.46 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	166.79 \$
MJS	145.23 \$
MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX	50.00 \$
MRC DE CHARLEVOIX	18.40 \$
PAROISSE ST-FRANÇOIS-D'ASSISE (feuilleton paroissial)	155.00 \$
PLOMBERIE O. GAUDREAU INC.	1 163.55 \$
PRODUITS SANITAIRES CHARLEVOIX	169.50 \$
QUALINET	708.73 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX	35.00 \$
SONIC	1 294.77 \$
TREMBLAY CAROLE	278.77 \$
TREMBLAY JOËLLE	367.18 \$
TREMBLAY PIERRE	104.80 \$
TREMBLAY PIERRE	871.99 \$
VISA - AUBERGE DU COUVENT	170.17 \$
VISA - RACJ - PERMIS 18/09	87.00 \$
VISA - REST. MARIE-BEAUPRÉ	33.68 \$
VISA - SOCAN	425.56 \$
VISA - VILLE DE BAIE-ST-PAUL	488.62 \$
	11 046.91 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	190.96 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	859.40 \$

BRIGADE DES POMPIERS	4 857.00 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	770.32 \$
EDUCEXPERT	80.48 \$
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	204.66 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	666.75 \$
	<hr/>
	7 629.57 \$

VOIRIE-TRANSPORT

APSAM	
BAIE-SAINT-PAUL PLYMOUTH CHRYSLER	178.08 \$
BELL MOBILITÉ (Grégoire: 48.48 \$, Patrick: 48.25 \$)	96.73 \$
BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	15 808.08 \$
CENTRE DE PNEUS GCR	219.27 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	399.61 \$
COMPASS MINERALS	24 334.86 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	1 807.98 \$
ESSO	2 851.88 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	1 739.36 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	3 253.14 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	61.00 \$
LA COOP AGRIVOIX	43.99 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	532.05 \$
LOCATION GALIOT INC.	73.12 \$
PÉPINIÈRE CHARLEVOIX INC.	59.74 \$
PIÈCES D'AUTOS LA MALBAIE INC.	94.15 \$
PRÉCISIONS S.G. INC.	35.01 \$
PROMOTEK	263.35 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	160.92 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	3 408.44 \$
	<hr/>
	55 420.76 \$

ÉCLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	396.28 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	1 264.73 \$
	<hr/>
	1 661.01 \$

AQUEDUC

BELL CANADA	1 220.98 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	49.44 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 612.63 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	240.16 \$
REMBOURSEMENT TEST D'EAU	117.10 \$
VEOLIA	560.94 \$
	<hr/>
	4 801.25 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	2 233.69 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	2.99 \$
GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	2 889.10 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 139.20 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	670.81 \$
	<hr/>
	7 935.79 \$

ULTIME DESCENTE (remboursable par le comité touristique)

AUTOBUS JEAN-YVES AUDET INC.	1 638.39 \$
CAMP LE MANOIR	5 685.51 \$

COMMUNICATION CHARLEVOIX INC.	698.48 \$
GRAFIKAR	1 303.36 \$
GTI MÉDICAL INC.	3 187.11 \$
IGA BAIE-SAINT-PAUL	512.83 \$
LETTTRAGE AZ ENR.	369.53 \$
	<hr/>
	13 395.21 \$
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
AXE CRÉATION	1 092.26 \$
BELL CANADA	101.80 \$
VISA - SOCAN	212.78 \$
	<hr/>
	1 406.84 \$
<u>DONS</u>	
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX INC.	25.00 \$
BOUCHARD JESSICA	200.00 \$
OPÉRATION NEZ ROUGE	50.00 \$
VILLENEUVE MARIANE	200.00 \$
	<hr/>
	475.00 \$
<u>TRAVAUX TECO</u>	
GAÉTAN BOLDDUC & ASSOCIÉS INC.	3 725.96 \$
TETRA TECH	5 223.16 \$
	<hr/>
	8 949.12 \$
<u>FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE</u>	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	2 135.00 \$
	<hr/>
	2 135.00 \$
TOTAL	<hr/> <hr/> 114 856.46 \$

207-11-16 Avis de motion « Règlement modifiant le règlement n° 161-13 dans le but de changer la méthode de tarification lors des interventions du service incendie »

Pierre Tremblay, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un « Règlement modifiant le règlement n° 161-13 dans le but de changer la méthode de tarification lors des interventions du service incendie ».

208-11-16 Dépôt du rapport du maire

Le maire Pierre Tremblay dépose son rapport pour l'année 2016 relatant la situation financière de la municipalité en 5 points, à savoir :

- Les résultats et le rapport de l'auditeur indépendant de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;
- Les réalisations 2016;
- Les contrats de plus de 25 000 \$
- Les orientations pour l'année 2017;
- La rémunération des élus.

209-11-16 Dépôt du rôle 2017-2018-2019

Linda Gauthier, directrice générale, dépose le rôle triennal 2017-2018-2019 dont la valeur totale s'élève à 281 327 400 \$, soit une augmentation de 27 % sur le rôle précédent.

210-11-16 Résolution adoptant le mode de tarification pour les interventions du service incendie de la municipalité des Éboulements

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'adopter le mode de tarification pour les interventions du service incendie de la municipalité des Éboulements tel que proposé par le comité de gestion du *Schéma en couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix*.

211-11-16 Demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministre de la sécurité publique

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité des Éboulements désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité des Éboulements prévoit les formations suivantes: 2 pompiers pour la formation *matières dangereuses opération*, 6 pompiers pour la formation *d'opérateur d'autopompe* et 4 pompiers pour la formation *officier non urbain* au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix

212-11-16 Résolution programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

213-11-16 Demande d'autorisation à la CPTAQ sur le lot 5 441 060 et 5 441 061 dans le rang Ste-Marie

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une superficie de 737,30 mètres carrés pour des emprises à acquérir et de 1205,70 mètres carrés pour des servitudes de travaux à établir, pour une superficie totale de 1 943 mètres carrés sur une partie du lot 5 441 060 et 5 441 061;

CONSIDÉRANT que cette acquisition de terrain est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour la réfection de la structure du pont P-16901 ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'approuver la présente demande et autoriser le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports à acquérir une superficie de 1 943 mètres carrés pour cause d'utilité publique, soit la réfection de la structure du pont P-16901, sur les lots 5 441 060 et 5 441 061, rang Ste-Marie, cadastre de la paroisse des Éboulements.
- **QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.
- **QUE** le formulaire de demande soit versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

214-11-16 Signature de l'entente de service avec la SPCA

CONSIDÉRANT que la SPCA Charlevoix est un organisme à but non lucratif qui œuvre, sur le territoire de la municipalité des Éboulements et sur celui d'autres municipalités qui requièrent ses services, pour la protection et le contrôle des animaux, selon les engagements stipulés à l'entente de service à signer entre la SPCA et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De verser à la SPCA Charlevoix la somme de 5 \$ par personne pour les 5 prochaines années (soit de 2017 à 2021) selon la population établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- D'autoriser le maire Pierre Tremblay et Linda Gauthier, directrice générale à signer ladite entente de service et de la transmettre à Madame Ariane Bernier, superviseure des opérations à la SPCA Charlevoix.

215-11-16 Résolution accordant une contribution pour le maintien de la clinique médicale aux Éboulements

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'efficience, la Coop Santé a récemment regroupé tous ses services offerts sous un même toit à Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements, en partenariat avec la Coop de Santé, désire conserver en place la Clinique médicale actuelle du Dr Poupart, étant donné la grande importance de ce service de proximité pour ses citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que le pharmacien, Monsieur David Villeneuve, a proposé de s'engager à des travaux de réaménagement de ses locaux et réserver un espace au médecin afin qu'il poursuive ses activités médicales et ce, pour un bail de 5 ans;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de rencontres et d'échanges entre les différents intervenants, le conseil d'administration de la Coop de Santé est disposé à accepter cette offre, moyennant une contribution financière de la part de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Coop de Santé poursuive ses démarches afin d'augmenter l'effectif de médecins pour répondre aux besoins actuels de la clientèle orpheline et future de Charlevoix;

QUE la municipalité accepte de s'engager à verser à la Coop de Santé, sous forme de don, une contribution mensuelle de 150 \$ pour les frais d'occupation du local de la clinique médicale, en échange du maintien du service du médecin aux Éboulements, et ce, pour les 5 prochaines années;

216-11-16 Résolution adoptant les remboursements de frais d'utilisation de véhicules, de repas et d'hébergement

CONSIDÉRANT que la municipalité a révisé et mis à jour les remboursements de frais d'utilisation de véhicules, de repas et d'hébergement, à savoir :

VÉHICULE PERSONNEL

Lorsqu'un employé ou un membre du conseil est requis d'utiliser son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions, il a droit à une indemnisation pour la distance nécessaire et effectivement parcourue de :

- 0,45 \$/km;
- Les frais de stationnement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Lorsqu'il y a co-voiturage, les indemnités suivantes s'appliquent :

- Un montant de 0,50 \$ sera accordé;
- Les frais de stationnement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

En cas de refus de co-voiturage, les indemnités suivantes s'appliquent :

- Un montant de 0,25 \$/km sera accordé;
- Les frais de stationnement ne seront pas remboursés.

FRAIS DE REPAS

La Municipalité remboursera les frais de repas selon les coûts réels. Toutefois les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

- | | |
|---------------|----------|
| a) déjeuner : | 9.50 \$ |
| b) dîner : | 20.00 \$ |
| c) souper : | 25.00 \$ |

FRAIS DE LOGEMENT

La Municipalité remboursera aux élus les frais de logement effectivement supportés dans un établissement hôtelier jusqu'à concurrence de 137.50 \$ par soir.

Un montant de 50 \$ sera alloué dans le cas où le coucher serait effectué dans une résidence privée.

Le directeur général pourra autoriser tout autre montant, sur présentation des factures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les remboursements des frais d'utilisation de véhicules, de repas et d'hébergement selon les montants indiqués ci-dessus.

217-11-16 Adhésion à la société d'aide au développement de la collectivité (SADC de Charlevoix, Côte-de-Beaupré, Île d'Orléans)

CONSIDÉRANT que la SADC est un organisme visant à développer le plein potentiel économique de la collectivité par des outils d'accompagnement personnalisés et des solutions de financement proactives visant la croissance et la réussite des entrepreneurs et de la région;

CONSIDÉRANT l'intérêt dans les buts, la mission et les objectifs poursuivis par la SADC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- d'adhérer à titre de membre partenaire/municipal à la SADC et de déléguer Diane Tremblay, conseillère comme représentante de la municipalité.

218-11-16 Résolution d'adhésion au projet « Pour une municipalité sans violence »

CONSIDÉRANT que La Maison La Montée est une maison d'hébergement qui accueille depuis 1985, les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et en difficulté, sur tout le territoire de Charlevoix jusqu'à la Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des 12 jours de lutte contre la violence qui auront lieu du 25 novembre au 6 décembre 2016, La Maison La Montée et le Regroupement provincial des maisons d'hébergement ont mis sur pied le projet « *Pour une municipalité sans violence* »;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a été invitée à faire partie de ce projet de changement de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'adhérer au projet « *Pour une municipalité sans violence* » et d'acheminer la présente résolution à Mme Deicy Mezquita Ortiz, directrice de La Maison La Montée.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations et activités auxquelles ils ont participé au cours des dernières semaines, ainsi que celles prévues à court terme dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

219-11-16 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 9 h 05, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière